



A. AMELIORER L'ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE EN FAVORISANT LES MODES ALTERNATIFS A LA VOITURE

2- RENFORCER L'INTERMODALITE

2.1 EN CREATANT DES POLES D'ECHANGES

Créer des pôles d'échanges liés aux gares ferroviaires

Lien(s) :

- Fiche n° 7 : Réaliser la troisième voie ferrée le long du littoral
- Fiche n°13 : Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains



Enjeux

Développer les accès au réseau des trains express régionaux (TER) quelque soit les modes de déplacements utilisés

Favoriser les rabattements vers les lignes structurantes en transports collectifs et le TCSP

Actions

Réalisation d'une plate forme pour les bus avec aménagement de quais et mettre en accessibilité et en sécurité les abords des plates formes pour les différents modes de déplacements concernant les gares de Golfe-Juan, Juan – les –Pins, Biot-Antibes-Est et Villeneuve Loubet

Ouverture des gares (accessibilité)

Suites à donner

Lancer une étude de faisabilité

Réaliser les acquisitions foncières nécessaires

Maîtrise d'ouvrage principale (MOP)

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis au titre de sa compétence transport

Partenaires

SNCF/RFF au titre de leurs compétences ferroviaires

Conseil Régional PACA au titre de sa compétence transport régional

Conseil Général des Alpes-Maritimes au titre de sa compétence voirie et transport

Commune concernées au titre de leurs compétences voirie et aménagement et pouvoir de police du maire

Partenaires consultatifs (PC)

Associations de personnes à mobilité réduite – CCAS – Sociétés de transport

Echéances

CT : étude de faisabilité et premières acquisitions foncières

MT : Avant Projet – fin des acquisitions foncières – lancement des travaux

LT : finalisation des travaux - ouverture des pôles d'échanges

Estimations financiers prévisionnelles (en HT)

Gares de Villeneuve Loubet : renvoie à la fiche n°7 « Offrir un cadencement ferroviaire au quart d'heure »

Gare de Biot-Antibes-Est : renvoie à la fiche n°13 «Créer ou identifier des offres de P+R et covoiturage liées aux transports collectifs et du stationnement à proximité des centres urbains »

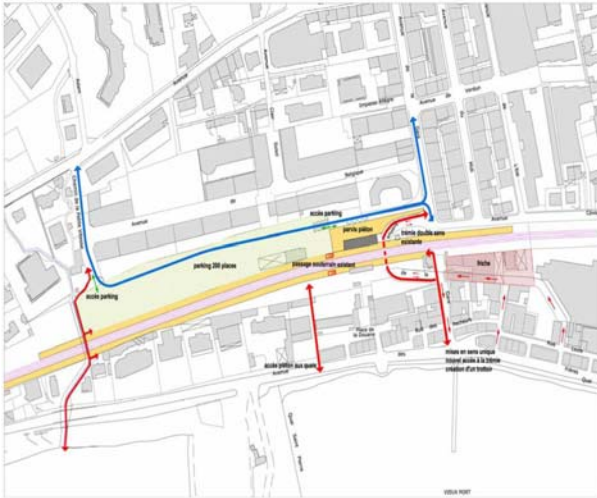
Gares de Juan-les-Pins et de Golfe-Juan : 3 000K€

Indicateur(s) de suivi

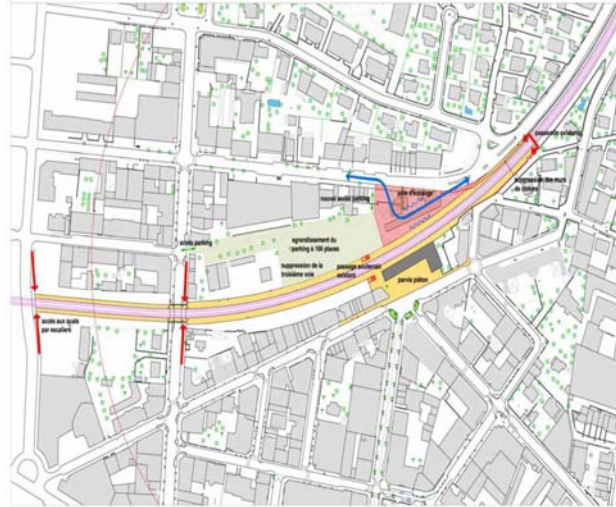
Taux de correspondance entre les bus et les trains

Accessibilités aux gares

gare de Golfe Juan



gare de Juan les Pins



gare de Biot

